



**Mise en œuvre de la certification FSC®
Forêt régionale des Buttes du Parisis**

Surface totale : 192,46 ha (aménagement)

-

Surface retenue pour la certification : 192,46 ha

Type de FHVC	Surface (ha)
1 et 3	33,9
4	1,4
5	-
6	26,1

Réseau de conservation	Surface (ha)
Îlot de sénescence	4,8 (soit 2,5 %)
Îlot de vieillissement	3,4 (soit 1,7 %)
Surface totale d'Îlot de vieux bois	8,2 (soit 4,2%)
Surface totale réseau de conservation	25,4 (soit 13,2 %)

SOMMAIRE

Introduction	3
1. Périmètre	3
2. Bilan des différentes valeurs présentes sur la forêt : HVC potentielles	3
2.1. Type 1 et 3 : valeurs environnementales	3
2.2. Type 4 : zones à rôles de protection	4
2.3. Type 6 : Valeurs culturelles	5
3. HVC retenues : mesures et suivi	5
3.1. Synthèse des HVC :	Erreur ! Signet non défini.
4. Autres éléments	7
4.1. Arbres morts et vivants-habitats	7
4.2. Réseau de conservation	7
4.3. Espèce invasives	7

Introduction

Ce rapport a pour but d'assurer la bonne mise en œuvre de la certification FCS® sur la forêt des Buttes du Parisis. Il se base sur la méthodologie définie par l'Agence des Espaces Verts pour mettre en œuvre la certification¹. Il est complété par un tableau récapitulant par parcelle forestière les éléments à vérifier pour la certification (HVC, réseau de conservation, classement en forêt semi-naturelle / forêt cultivée).

1. Périmètre

Cette partie précise le périmètre d'application des exigences FCS® et justifie l'inclusion ou l'exclusion de certains milieux.

Le périmètre défini par l'AEV pour la certification des forêts régionales est l'ensemble des parcelles aménagées constituant le parcellaire forestier.

Pour la forêt des Buttes du Parisis, l'ensemble du parcellaire forestier est certifié : aucune parcelle n'a été défrichée ou ne présente de contraindication à la certification.

2. Bilan des différentes valeurs présentes sur la forêt : HVC potentielles

Ce chapitre a pour objectif de présenter l'ensemble des valeurs présentes sur la forêt qui pourraient faire l'objet d'une Haute Valeur de Conservation (HVC). Celles retenues comme HVC ainsi que les mesures de gestion et de suivi associées seront présentées dans le chapitre suivant. Aucun périmètre de protection de captage d'eau immédiat ou rapproché n'est présent sur la forêt. La forêt n'est donc pas concernée par le type de HVC 5 qui ne sera pas détaillé ici.

2.1. Type 1 et 3 : valeurs environnementales

Les différentes espèces et habitats repris dans ce rapport sont décrits dans l'aménagement forestier 2013-2027, dans le volet 1 et les études suivantes :

- Environnement et patrimoine écologique des Buttes du Parisis, Août 2012 réalisé par le CORIF (pour l'inventaire de l'avifaune), par l'OPIE (pour l'inventaire entomologique) et par l'ONF (pour l'inventaire herpétologique).
- CBNBP (WEGNEZ, 2012)
- Rapport SPN, Service du patrimoine naturel Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 210 pages + annexes
- Données CETTIA

HVC systématiques

Le site ne comporte ni zone Natura 2000, ni ZNIEFF de type 1. La certification FCS(R) n'impose donc aucune zone HVC environnementale de manière obligatoire.

HVC additionnelles

Habitat :

- *Alnion incanae* : Aulnaie –frênaie (Code corine : 44.31)
Localisation : Parcelle 5

Il s'agit d'une zone humide avec une dominance locale de la Grande prêle. Cet habitat est limité en surface.

¹ Agence des Espaces Verts, *Mise en œuvre de la certification FCS(R) en forêts régionales METHODOLOGIE*, 2018

- Cascades et cotillons

Flore :

- *Epilobium roseum* : Epilobe à fleurs roses

Localisation : Parcelle 4

Cette espèce a été signalée par l'étude du Muséum de 2012. Son statut est quasi menacé. Ce statut est moins fort que celui de vulnérable, retenu comme seuil de prise en compte. Cette épilobe ne sera pas retenue comme HVC.

- Orchidées

Ne nombreuses orchidées se trouvent sur les buttes du Parisis, en particulier sur la prairie de la parcelle 9. Aucune d'entre elles n'est cependant protégée. La prairie fait partie du réseau de conservation décrit au 4.2 et **est fauchée**

Localisation : Parcelle 9

Orchis militaris : Orchis militaire

Orchis anacamptis pyramidalis : Orchis pyramidale

Himantoglossum hircinum : Orchis bouc

Ophrys apifera : Ophrys abeille

Ophrys insectifera : Ophrys mouche

Listera ovata : Listère à feuilles ovales

Localisation : Parcelle 6 /4, en bordure de forêt.

Orchis anacamptis pyramidalis : Orchis pyramidale

Faune :

Amphibien	Assez_Fort	Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i> Laurenti, 1768
	Faible	Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)
	Faible	Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)
Lépidoptères	Assez_Fort	l'Hespérie de l'Alcée	<i>Carcharodus alceae</i> (Esper, 1780)
	Fort	la Thécla de l'Orme	<i>Satyrium w-album</i> (Knoch, 1782)
Oiseaux	Assez_Fort	Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linnaeus, 1758)
	Assez_Fort	Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i> Pontoppidan, 1763
	Assez_Fort	Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i> (Linnaeus, 1758)
	Assez_Fort	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i> (Linnaeus, 1758)
	Assez_Fort	Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linnaeus, 1758)
	Assez_Fort	Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i> (Linnaeus, 1758)
	Assez_Fort	Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i> (Linnaeus, 1758)
	Fort	Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)

2.2. Type 4 : zones à rôles de protection

Une zone présente des risques d'effondrement en parcelle 20. Elle est classée hors sylviculture dans l'aménagement forestier. La parcelle est fermée au public.

Le couvert forestier ainsi que la fermeture au public doivent être maintenu.

2.3. Type 6 : Valeurs culturelles

Les différentes valeurs culturelles réglementaires sont décrites ci-dessous :

Type de classement réglementaire	Date et nature de l'acte de création	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations impactant la gestion forestière	Parcelle
Site classé n° 7448 Butte des moulins de Sannois. Surface totale : 9,9666 ha.	Arrêté du 05/02/1934	Point de vue exceptionnel sur la vallée de la Seine. Présence d'un monument historique, le moulin de Sannois, le plus important moulin à pivot de la région Ile de France.	Pas de préconisation particulière.	17,18 et 19
Monument historique inscrit : moulin de Sannois	Arrêté du 12/05/1975	Moulin du XVIIIe, en très bon état de conservation.	Périmètre de protection.	17,18 et 19
Monument historique classé : Église Saint Martin, Cormeilles-en-Parisis	Arrêté du 13/02/1997	Église présentant plusieurs périodes de construction, de l'époque romane jusqu'au 19ème siècle.	Périmètre de protection.	15

3. HVC retenues : mesures et suivi

Ce chapitre présente les valeurs qui ont été retenues comme Haute Valeur de Conservation : valeurs pour lesquelles les mesures de gestion nécessaires à leur maintien doivent être définies ainsi que la manière de suivre l'évolution de ces valeurs.

Aucune valeur environnementale ou culturelle considérée par la certification FCS(R) comme devant systématiquement faire l'objet d'une Haute Valeur de Conservation n'est présente sur la forêt des Buttes du Parisis. Les valeurs retenues sont donc à l'appréciation du gestionnaire.

Les HVC retenues sont toutes récapitulées dans le tableau de synthèse des HVC ci-après et localisées sur les cartes en Annexe.

L'avifaune n'a pas été considérée comme HVC car les mesures nécessaires au maintien de ces oiseaux font partie intégrante de la certification FCS(R) : le maintien des milieux ouverts, des arbres morts et vivants habitats. L'Agence des Espaces Verts, en tant que gestionnaire, n'a de pas les moyens techniques et financiers d'assurer le suivi des espèces.

HVC	Parcelles	Surface (ha)	État actuel	Menaces	Mesures de gestion	Indicateur de suivi	Fréquence	Cible
HVC 1/3								
BUTESPA_HVC1-3.01 Aulnaie-Frênaie	5	11,5	À vérifier	Destruction du milieu lors de l'exploitation	Délimitation de la zone à conserver	Cartographie de la zone	Avant chaque martelage	Zone stable (ou en expansion)
BUTESPA_HVC1-3.02 Cascades et Cotillons	4 et 9	22,4	Curage effectué dans une partie des bassins / mares	Eutrophisation du milieu	Curage des bassins Inventaire amphibiens	Curage effectué Suivi des populations	Annuelle	Curage effectué, Maintien (ou expansion) de la population
HVC 4								
BUTESPA_HVC_4.01 Zone d'éboulement	20	1,4	État boisé	Déboisement de la zone	Zone maintenue hors sylviculture et clôturée	Respect de la mesure de gestion	Annuel	Zone maintenue hors sylviculture et clôturée
HVC 6								
BUTESPA_HVC_6.01 Site inscrit Moulin de Sannois	17, 18, 19	22,8	État boisé aux alentours des zones concernées	Dégradation du paysage	Maintien du paysage : attention particulière lors des coupes en régulier et classement en irrégulier dans le prochain aménagement.	Respect de la mesure de gestion, pas de coupe rase	À chaque passage en coupe	Maintien du paysage Pas de coupe rase
BUTESPA_HVC_6.01 Site classé Église Saint Martin	15	3,3	État boisé aux alentours des zones concernées	Dégradation du paysage	Maintien du paysage : attention particulière lors des coupes en régulier et classement en irrégulier dans le prochain aménagement.	Respect de la mesure de gestion, pas de coupe rase	À chaque passage en coupe	Maintien du paysage Pas de coupe rase

4. Autres éléments

La forêt est principalement composée de forêt semi naturelle. La carte en annexe représentant le classement des unités de gestion par type de peuplement.

4.1. Arbres morts et vivants-habitats

L'objectif est de conserver minimum deux arbres vivants-habitats par hectare. Les données sur le nombre d'arbres vivants-habitats par parcelle doivent être disponibles pour la forêt des Buttes du Parisis et complétées au fur et à mesure des passages en coupe.

4.2. Réseau de conservation

Présentation du réseau

La carte du réseau de conservation est disponible en annexe.

Type de milieu	Surface (ha)
Îlot de sénescence	4,8
Îlot de vieillissement	3,4
Milieux ouverts (milieux associés)	15,7
Mares et zone tampon de 10 mètres	0,6
TOTAL	25,4

Gestion des milieux associés – gestion des milieux ouverts

Les milieux ouverts sont localisés sur les cartes en annexe.

Une partie des fauches est effectuée annuellement à partir du 15 août.

L'autre partie des fauches est réalisée 1 fois tous les 2 ans à partir du 15 août

Les produits de fauche sont exportés.

L'objectif est de préserver l'ensemble des espèces présentes sur sites.

4.3. Espèce invasives

Les invasives sont localisées sur les cartes en annexe.

Le **robinier** est présent de manière diffuse dans certains peuplements.

Il est impossible de localiser individuellement tous les individus. Les tâches de peuplement de Robinier (peuplements où il est majoritaire) sont à localiser avant chaque martelage

La **renouée du Japon**, **l'ailante**, **le solidage** et **le laurier cerise** sont également présents sur le site.